PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues du mardi 30 juin 2026, tenue à l'église de Saint-Hugues située au 156, rue du Couvent, Saint-Hugues.

Sont présents : madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, Francois Landry, et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Est présent à partir de 19 h 24 : monsieur le conseiller

Alexandre St-Martin

Sont absents : madame la conseillère et monsieur le conseiller :

Marjolaine Berthiaume, Simon Valcourt

Monsieur Paul Sarrazin, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

À 19 h 22, Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

26-06-156 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM** :
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** :
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
3.1 Aucun point
4. **TRÉSORERIE :**
4.1 Aucun point
5. **ADMINISTRATION :**
5.1 Aucun point
5. **VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT:**
6.1 Aucun point
7. **URBANISME**
7.1 Aucun point
8. **REQUÊTES DIVERSES :**
8.1 Aucun point
9. **DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
9.1 Aucun point
10. **IMMEUBLES:**
10.1 Réfection de la salle municipale – adjudication du contrat - Adoption
11. **LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS**
11.1 Aucun point
12. **VARIA :**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun point

4. TRÉSORERIE

Aucun point

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Aucun point

6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

Aucun point

7. URBANISME

Aucun point

8. REQUÊTES DIVERSES

Aucun point

9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun point

10. IMMEUBLES

26-06-157

10.1 ADJUDICATION DU CONTRAT #25-161 - RÉFECTION DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public #25-161 pour les travaux de réfection de la salle municipale, en date du 7 mai 2026, quatre soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT que l'ouverture a eu lieu à 10h05 le jour même, en présence du directeur général et secrétaire-trésorier M. Paul Sarrazin, du directeur des travaux publics M. Dany Beaulac, de l'adjointe administrative Mme Éliane Parent-Vigneault et de Mme Julie Lussier, architecte du Groupe Leclerc, le résultat étant le suivant;

NOM	TARIF (taxes en sus)
Deshaies et Raymond inc.	1 404 750,00$
Construction Sorel inc.	1 604 776,90$
Construction Melma inc.	1 626 500,00$
ACI Ponts et Ouvrages d'art inc.	1 643 100,00$

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions effectuer par Mme Julie Lussier architecte, celle-ci nous recommande l'adjudication du contrat #25-161 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Deshaies et Raymond pour un montant taxes en sus de 1 404 750,00$;

CONSIDÉRANT que le lundi 22 juin, nous avons reçu la lettre signée par le ministre, nous confirmant l'autorisation de procédé à l'adjudication du contrat #25-161 pour les travaux de réfection de la salle municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyé le contrat #25-161 pour les travaux de réfection de la salle municipale au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Deshaies et Raymond pour un montant taxes en sus de 1 404 750,00$.

QUE cette dépense soit acquittée par l'aide financière confirmée du programme PRACIM et du règlement d'emprunt #349-26.

ADOPTÉE

11. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS

Aucun point

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

26-06-158

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 26, il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la levée de la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce 30e jour de juin 2026.

Richard Veilleux Maire	Paul Sarrazin Directeur général et secrétaire-trésorier